



En 2021-2022 voici la marche à suivre pour venir étudier en France



Vous êtes étudiant.e au Royaume-Uni et vous avez été accepté.e en France pour un séjour universitaire de plus de 90 jours en 2021-2022 dans l'un des parcours suivants :

- 1 Un programme universitaire en première année via Parcoursup
- 2 Une Licence 2 ou une Licence 3, un Master 1 ou un Master 2 via la procédure de l'établissement d'enseignement supérieur que vous avez choisi
- 3 Un double diplôme ou un échange Erasmus de plus de 90 jours
- 4 En doctorat en tant qu'étudiant.e non salarié.e à plein temps
- 5 En séjour FLE de plus de 90 jours

Avant de déposer une demande de visa vous devez obligatoirement vous inscrire via la plateforme Etudes en France

Avant votre départ : entre 3 mois et 15 jours avant le début de votre programme en France

Avant de commencer la procédure assurez-vous de disposer des pièces justificatives suivantes :

- 1 Votre attestation d'acceptation dans une université française
- 2 Votre passeport
- 3 Un CV à jour
- 4 Deux justificatifs de votre parcours de scolarité (diplôme ou relevé de notes)

Sur la plateforme Etudes en France :

- 1 Créer un compte
- 2 Le valider via l'adresse e-mail avec laquelle vous avez créé votre compte
- 3 Sélectionner l'onglet « je suis accepté.e » et remplir les informations relatives à la formation dans laquelle vous avez été accepté.e

Une fois que vous avez finalisé votre dossier, vous recevrez un premier mail d'Etudes en France qui valide son dépôt puis un autre une fois votre dossier traité.

Et ensuite ? Vous devez finaliser votre demande de visa sur la plateforme France Visas

**Pour 2021-2022 À TITRE EXCEPTIONNEL, le traitement des dossiers sur Etudes en France est GRATUIT.
Les droits de visa sont limités à 50 euros, soit le demi-tarif.**

Sur la plateforme France Visas :

- 1 Une fois votre dossier approuvé sur la plateforme Etudes en France, munissez-vous de votre numéro de dossier (en haut à droite de votre page d'accueil Etudes en France sous votre nom) remplissez en ligne votre formulaire de demande de visa de Long Séjour pour études
- 2 Numérisez vos pièces justificatives mentionnées plus haut ainsi qu'un justificatif d'hébergement (résidence universitaire, contrat de location, lettre d'un tiers hébergeant, réservation d'hôtel) et un justificatif de ressources (relevé de votre compte bancaire ou de celui de votre sponsor attestant d'un minimum de 615 €/mois)
- 3 Prenez rendez-vous avec TSL Contact (en suivant le lien sur le site France Visas) pour déposer vos empreintes biométriques
- 4 Le jour du rendez-vous, munissez-vous de vos justificatifs originaux pour vérifier la qualité de la numérisation

La durée moyenne de traitement par le Consulat Général de France est d'une dizaine de jours. Un visa de Long Séjour Valant Titre de Séjour d'une durée variable de 4 à 12 mois (VLS-TS) sera délivré.

Après votre arrivée en France

Sur la plateforme Etrangers en France :

- 1 Validez votre visa en ligne dans les 3 mois suivants votre arrivée en France
- 2 En cas de poursuite d'études, vous pourrez demander son renouvellement en France à la préfecture de votre lieu de domicile au plus tard 2 mois avant sa date de fin de validité.

Une question ?

espacelondres@campusfrance.org
+44 (0) 20 7073 1351

Où trouver les informations

Campus France UK : [Facebook](#) [Twitter](#)
ESRI : [Twitter](#) [Linkedin](#)
Consulat Français : [Twitter](#)
[France Visas](#)